

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juin 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 5

Présents (7) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Vice-Président délégué

Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,

Michèle Roy, Administratrice,

Jacqueline Pasin, Administratrice,

Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (6) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer

Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée - procuration à Philippe Cordier

Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué - procuration à Hervé Barsse

Johanna Buchter, Conseillère Municipale

Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin

Nathalie Gemza, Administratrice - procuration à Éliane Barbier-Humeau

DEL11062026-08

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MANDAT 2026-2032

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-5, L123-6, R123-18, R123-21, R123-22 et R123-23,

Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération n°DEL06062024-01 du 06 juin 2024, portant sur la dernière actualisation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la délibération n°2026_DLB034 en date du 28 mars 2026 du Conseil Municipal de la Ville de Nevers portant élection du maire,

Considérant le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS intervenu le 6 mai 2026 qui en a découlé,

Considérant la nécessité d'actualiser, pour le mandat 2026-2032, le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Nevers,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes du règlement intérieur proposé et annexé, qui actualise, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement internes au Conseil d'Administration du CCAS de Nevers,
- D'autoriser le Président à accomplir toute démarche et signer tout document utile en lien avec cette affaire.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

